

TRAÇABILITÉ DES LOTS - AMONT, FABRICATION ET AVAL



OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE - TRAÇABILITÉ AMONT / FABRICATION / AVAL

RPC-SUP-064

OBLIGATOIRE - permettre de relier rapidement les matières reçues, les fabrications et les clients professionnels ou expéditions concernés. Conserver une copie/photo lisible des étiquettes lorsque nécessaire.

ÉTABLISSEMENT

PÉRIODE

RESPONSABLE

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES / SCANS

Date	Fournisseur / client professionnel	Produit / matière	Lot fournisseur	DATE LIMITE DE CONSOMMATION / DATE DE DURABILITÉ MINIMALE	Quantité reçue / expédiée	Lot fabrication interne	Produit fini / date fabrication	Facture / bon de livraison / étiquette	Emplacement preuve